PAYS DE LAON
Communauté d'Agglomération

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 14/09/2022 à 12h49
Réference de l'AR : 002-200043495-20220907-DEB202209_02-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 septembre 2022

Délibération n°2

Date de convocation : le 31/08/22 Mise en ligne : le 14 SEP. 2022

qui s'est tenu à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.

Présents : Eric DELHAYE – Fabrice FERON – Maxime KELLER - Sylvie LETOT-DURANDE - Yves BRUN - Mathieu FRAISE - Benoit BUVRY - Franck DEMAZURE

Absents excusés donnant pouvoir :

Absents excusés : Olivier JOSSEAUX

Objet : OPAH DE LAON– Subventions aux projets de rénovation des habitations.

Rapporteur : Sylvie LETOT-DURANDE

Exposé :
La Ville de Laon a engagé en septembre 2020 une opération programmée d'amélioration de l'habitat qui concerne les quartiers de Vaux, Gare et Plateau. Notre établissement public de coopération intercommunale est partenaire de l'Opah. C'est dans ce cadre qu'il intervient pour bonifier les aides accordées par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), pour les projets de réhabilitation des logements et propriétaires éligibles aux aides publiques définies, avec la ville de Laon.

Par délibération n°53 du 08 avril 2021, le conseil communautaire a donné délégation au bureau communautaire pour attribuer les aides communautaires, pour les projets de réhabilitation, dans le cadre de l'Opah

Les aides aux réhabilitations sont déterminées pour chaque logement à réhabiliter. Une adresse peut contenir plusieurs logements à réhabiliter. Les subventions prévisionnelles seront versées à Soliha Aisne, dès que les travaux seront constatés, par écrit, achevés et conformes. Le dossier validé par l'Anah est le suivant, à Laon, dans le périmètre d'OPAH, et défini par logement réhabilité :

Dossier n° 1 : Madame GOURLIN Marie, réhabilitation d'un logement, au 19 rue Lenain à Laon (Plateau)-propriétaire occupant, sortie de précarité énergétique, avec travaux d'isolation des murs et menuiseries double vitrage avec gain énergétique évalué à 60 %.

La participation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon est sollicitée pour **1034,00 €**, sur la base d'un montant de travaux subventionnables déterminé par l'Anah (20 675,00 € HT).

Délibération :
Vu l'avis favorable de la commission habitat,

Le bureau Communautaire,

www.ca-paysdelaon.fr

60, rue de Chambry
02000 Aulnois-sous-Laon

Tél : 03 23 22 31 00
contact@ca-paysdelaon.fr

et après en avoir délibéré, décide :

1-D'APPROUVER le versement d'une subvention pour le dossier ci-dessus présenté, après production par l'animateur de l'Opah, Soliha Aisne, des constats écrits d'achèvement des travaux
2-D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires au règlement des subventions avec les crédits disponibles au BP 2022 sur le compte 824 20422 -10025 chap 204- revitalisation territoriale.

Au BP 2022, 142 890, 00€ dont 17 358, 00 € engagés et un reste pour 125 532, 00 €.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

Le Président

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU 14 SEP. 2022

Eric DELHAYE

Le Président

Eric DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 09
Nombre de conseillers présents	: 08
Nombre de votes exprimés	: 08
Votes favorables	: 08
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00

DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PROPRIETAIRES BAILLEURS ET OCCUPANTS DANS LE PERIMETRE DE L'OPAH RU DE LAON – ANNEE 2022

DEMANDEUR	ADRESSE DE L'IMMEUBLE A LAON	MONTANTS INVESTISSEMENTS HT	Montants subventionnables retenus par l'Anah. HT	SUBVENTION SOLLICITEE Bureau CAPL	Validation par Le bureau
Monsieur Benaissa (PO)	07 rue Faglain	30 000, 00 €	30 000, 00 €	1 500, 00 €	03 février 2022
Monsieur Messence (PO)	18 rue Churchill	17 352, 00 €	17 352, 00 €	868,€00 €	03 février 2022
Monsieur Bel olivier - (PB)	Immeuble entier- 3 Rue des neufliers - Logement 1	65 902, 00 €	65 902, 00 €	3 295, 00 €	14 juin 2022
Monsieur Bel Olivier - (PB)	Immeuble entier- 3 Rue des neufliers - Logement 2	45 332. 00€	45 332, 00 €	2 267, 00 €	14 juin 2022
Monsieur Bel Olivier- (PB)	Immeuble entier -3 Rue des neufliers - Logement 3	50 115, 00 €	50 115, 00 €	2 506, 00 €	14 juin 2022
SCI Edificio (M Brinquis)- PB	Immeuble complet- 19- 21 rue A Briand.Logement1	18 362, 00 €	18 362, 00 €	918, 00 €	14 juin 2022
SCI Edificio (M Brinquis) -PB	Immeuble complet -19- 21 rue A Briand.Logement2	24 461, 00 €	24 461, 00 €	1 223, 00 €	14 juin 2022
SCI Edificio (M Brinquis)- PB	Immeuble complet- 19- 21 rue A Briand. Logement 3	18 362, 00 €	18 362, 00 €	918, 00 €	14 juin 2022
SCI Edificio (M Brinquis)- PB	Immeuble complet -19- 21 rue A Briand. Logement 4	24 461, 00 €	24 461, 00 €	1 223, 00 €	14 juin 2022

Madame Bourgeois-PO	Rampe Saint Marcel	26 834, 00 €	26 834, 00 €	1 342, 00 €	14 juin 2022
Monsieur et Madame Dessein-Boryczka – PO	Maison 35 rue Michelet	25 953, 00 €	25 953, 00, €	1 298, 00 €	14 juin 2022[2]
Madame Gourlin Marie- PO	19 rue Lenain	20 675, 00 €	20 675, 00 €	1 034, 00	Septembre 2022
	Compte 824 20 422 10025 **BP 2022 = 142 890, 00 €**	-	**Revitalisation territoriale**	**18 392, 00 €**	